

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 1^{er} mars 2019

DATE DE CONVOCATION :	22.02.2019	L'an deux mille dix-neuf, Le premier mars à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE :	22.02.2019	Le Conseil Municipal, léggalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS		Etaient Présents : AILLET Louis, COLLET Céline, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, MENIER Mireille, NEUTE Françoise et ROBISSEOUT Josiane.
EN EXERCICE	14	
PRÉSENTS	11	Excusés : BREHINIER Henri (procuration à GUILLOTIN Sylvie), BOUAN Chantal (procuration à ROBISSEOUT Josiane) et BROCHARD Gwénaëlle.
VOTANTS	13	Secrétaire de séance : COLLET Céline

Procès-verbal réunion du 25 janvier 2019

Accepté à l'unanimité.

Compte rendu des réunions Dinan Agglomération

Deux conseils communautaires ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal.
Le fonds de concours pour St Lormel a été accepté à hauteur de 15 000 €.
L'appellation du tourisme régional a été proposée : Cap Fréhel Saint-Malo Baie du Mont Saint Michel.
L'emprunt de la Zone d'Activités des Vergers a été repris par Dinan Agglomération.
Le budget primitif global de Dinan Agglomération a été validé à hauteur de 157 millions d'euros. Les principaux chiffres ont été détaillés en séance.

Un vœu avait été élaboré par Dinan Agglomération concernant la décision de l'Agence de l'Eau de supprimer des aides liées à l'assainissement. Le 11^{ème} programme a été rectifié pour 2019 en prenant en compte les attentes formulées.

Le programme voirie de 2019 a été établi et concerne des dessertes de voirie aux lieudits : Chantepie, la Clôture, Fromental et le Fresne pour une somme estimée à 24 000 €.

Compte rendu commissions communales

Les comptes rendus ont été transmis par mail ou courrier à tous les conseillers.

Compte rendu des bâtiments : aucune observation n'a été formulée.

Compte rendu environnement : des observations ont été formulées concernant les plantations autour de l'église : pots, plantes persistantes ...

MOTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Au vu des prises de position de l'Agence de l'Eau pour son 11^{ème} programme, Dinan Agglomération souhaite adresser une motion à l'Agence de l'Eau soulignant les difficultés engendrées par ces nouvelles orientations. Dinan Agglomération soumet ce vœu à l'approbation des conseils municipaux.

Monsieur le Maire précise que cette motion n'est plus nécessaire puisque le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau a été revu pour répondre aux attentes de Dinan Agglomération.

Une délibération n'est plus nécessaire.

MOTION DE SOUTIEN MAINTIEN MATERNITÉ DE L'HÔPITAL DE DINAN

Suite à l'intervention de l'intersyndical du Centre Hospitalier de Dinan lors du conseil communautaire du 4 février 2019, Monsieur le Maire souhaite évoquer le devenir de la maternité de l'hôpital, menacée de fermeture.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la motion suivante :

« Le conseil municipal demande le maintien et le développement d'une maternité accouchante sur le Centre Hospitalier de Dinan.

Le maintien de la maternité accouchante au CH de Dinan doit être garanti afin de préserver l'intégralité de tous les services existants (Cardiologie, Gastrologie, Neurologie, Pneumologie, Urgences, Gériatrie, ...).

La disparition de la maternité entraînerait la fermeture de tous les services qui nécessitent la présence d'anesthésistes 24h/24.

Le CH de Dinan est le plus gros employeur de la ville et garantit l'attractivité du pays de Dinan dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Le CH de Dinan assure la proximité de la prise en charge des soins de qualité en toute sécurité et évite les fuites de patients vers d'autres territoires de santé tels que Rennes ou St Brieuc. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Apporte son soutien à la motion sur le maintien de la maternité du Centre Hospitalier de Dinan transmise par l'intersyndical.**

DEMANDES DE SUBVENTION

• SNSM ST CAST LE GUILDO

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la station SNSM de Saint-Cast-le-Guildo sollicitant une subvention annuelle pour aider au financement de leurs interventions de sauvetage en mer.

Le montant qui nous est demandé est de 150 €.

Pour rappel, le conseil municipal a décidé le versement d'une subvention de 100 € en 2018 à la station SNSM de Saint-Cast-le-Guildo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'accorder une subvention de 100 € en 2019 à la station SNSM de Saint-Cast-le-Guildo.**

- **Racing Club Matignon**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Racing Club de Matignon sollicitant une subvention de fonctionnement pour l'année 2019. Aucun enfant de St Lormel n'est inscrit à l'école de rugby juste des adultes habitant la commune.

À partir de cette sollicitation, le conseil municipal rappelle des critères de participation pour l'année 2018 définis le 1^{er} juin 2018 par délibération 2018.39 et réfléchit à une réponse plus générale pour répondre à d'autres demandes éventuelles en 2019.

Les critères définis au conseil municipal du 1^{er} juin 2018 concernant les attributions de subventions ont été relus :

- « Décision, pour l'année 2018, de verser une subvention à hauteur de 20€ par enfant pour les associations ayant réunis tous les critères suivants : une association à but non lucratif sportive ou culturelle située dans la zone de Dinan Agglomération ayant une école avec un éducateur professionnel agréé, pour tout jeune domicilié sur la commune jusqu'à ses 16 ans. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Confirme les critères d'attribution d'une subvention de 2018 et les réapprouve pour la saison 2019.**

Ces critères ne permettent pas de donner une suite favorable à l'attribution d'une subvention au Racing club de Matignon.

POINT FINANCIER : RESTES A RÉALISER

Pour information, il s'agit d'inscrire dans le programme en section d'investissement les « Restes à Réaliser », c'est-à-dire procéder au report des engagements en priorité au budget 2019 :

Section Investissement - Dépenses

Article 2041582 – travaux SDE (foyer camping et extension EP les Roseraies)	1 794.00 €
Article 2184 – Mobilier (Rayonnages archives)	1 740.00 €
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles (Lave-vaisselle, panneaux camping)	7 100.40 €
Article 2312 Aménagements de terrain – opération 96 (Plateau multisports et plateforme enrobé)	80 096.11 €
Article 2313 – Constructions (joints marches et garde-corps)	5 693.18 €
Article 2313 – opération 90 (Rénovation WC publics)	19 486.12 €
TOTAL dépenses	115 909.81 €

Section Investissement - Recettes

Article 1323 – Départements (contrat de territoire) (Plateau multisports)	44 320.00 €
TOTAL recettes	44 320.00 €

PRÉSENTATION RAPPORTS ANNUELS PRIX ET QUALITÉ SERVICES PUBLICS - 2017

Dinan Agglomération nous demande de présenter au conseil municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'Eau potable, d'Assainissement et déchets de l'année 2017 (14 rapports). Afin de faciliter la compréhension de ces rapports, un document regroupant les données synthétiques issues des RPQS 2017 nous a été transmis et a été communiqué au conseil.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur ces rapports de 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'Eau potable, d'Assainissement et déchets de l'année 2017 transmis par Dinan Agglomération.**

Informations diverses

- Désignation conseiller - Commission de contrôle listes électorales – Répertoire Electorale Unique

Il est nécessaire de désigner un nouveau conseiller municipal membre de la commission de contrôle.

Voici un rappel des principes de mise en place de cette commission.

La mise en place du Répertoire Electoral Unique a vu le jour au 1^{er} janvier 2019.

Le maire se voit transférer en lieu et place des commissions administratives, qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription sur la liste électorale et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.

Un contrôle a posteriori sera opéré par la commission de contrôle. Son rôle est d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin au moins une fois par an.

Cette commission de contrôle (pour communes de moins de 1000 habitants) est composée d' :

- Un conseiller municipal
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- Un délégué du Tribunal de Grande Instance désigné par le TGI

Claudine Moulin est actuellement déléguée de l'administration et André Thibout délégué du tribunal de Grande Instance.

Le conseiller désigné ne peut être un adjoint ou un conseiller qui dispose déjà d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Monsieur le Maire invite les conseillers qui souhaitent faire partie de cette commission de contrôle à se manifester.

Bernard LETORT se porte volontaire pour être membre de la commission de contrôle au titre de conseiller municipal.

- Eglise du bourg :

Des gravas sont tombés sur les bancs de droite de l'église. Une fuite d'eau a également été constatée. Le service du SDIS a confirmé la nécessité de fermer l'accès à l'église. Des devis ont été fournis pour mettre l'église hors d'eau. Des demandes d'évaluation des coûts des travaux de remise en état sont en cours. Des moulures extérieures ont également été retrouvées sur le sol.

- Panneaux Fanik - Location parcelles du camping :

Toutes les parcelles du camping seraient désormais réservées. Les adhésifs pour promouvoir le camping sont imprimés mais n'ont pas été posés. Ils seront conservés pour une utilisation ultérieure.

- Association des Anciens combattants :

Le nouveau président de l'association des Anciens combattants est Monsieur FRAVAL Daniel.

La commémoration de la guerre d'Algérie est maintenue le 17 mars.

- Club des ainés :

Mme Dubreuil a été reconduite comme présidente de l'association.

- RPI St Lormel-Créhen :

Les effectifs scolaires sont maintenus : 36 élèves à Créhen et 48 élèves à St Lormel. Un conseil d'école a eu lieu. Une demande d'étude a été formulée pour une préparation de repas avec des produits locaux au niveau du RPI. Le prestataire en place répond déjà aux critères du plan alimentaire territorial de Dinan Agglomération. L'Amicale laïque organise une braderie puériculture à Créhen le 17 mars. La classe découverte aura lieu les 23-24 mai à Fréhel. Les portes ouvertes auront lieu le 23 mars.

- Francis Brioudes

Des tableaux seront exposés dans l'entrée de la mairie prochainement. Une exposition des œuvres lormeloises est à l'étude.

- Condoléances :

Des courriers de condoléances de Dominique Consille, la sous-préfète de Dinan et de Michel Vaspart, sénateur des Côtes d'Armor, ont été reçus en mairie concernant le décès de Jean-Claude CADE.

- Véhicules au Vergers :

Des véhicules sont toujours mal stationnés régulièrement. Des chiens sont enfermés dans des cages et des véhicules. Des courriers ont été envoyés. La gendarmerie va se charger du dossier.

- Cambriolages dans le secteur :

Chacun doit être vigilant. Des patrouilles de gendarmerie ont lieu régulièrement.

- Repas des ainés

Une réunion du CCAS a eu lieu le 20 février. Le repas des ainés est prévu le samedi 5 octobre 2019. Le seuil des 65 ans pour faire partie des invités (inscrits sur les listes électorales) est maintenu. Suite à une délibération du CCAS, la participation demandée pour les accompagnateurs est de 18€. L'animation sera assurée par Manivel' Swing : chansons et orgue de barbarie.

- Archives départementales

Il est prévu une inspection réglementaire des archives communales le jeudi 28 mars 2019.

- Plateau multisports

L'intervention de l'entreprise Eurovia pour la plateforme en enrobé a déjà débutée (décaissement). L'enrobé sera coulé le 8 ou 11 mars.

- Travaux de curage

Des buses ont été posées, l'empierrement du chemin au cimetière a été réalisé, beaucoup de curage ont été effectués, une barrière va être posée sur l'arrière du terrain de football pour en fermer l'accès.

- Station lotissement les Costières

La décision de changer la microstation a été prise par Armorique Habitat (TPAE) sans attendre la décision d'Eurovia.

Questions diverses

Bernard LETORT informe qu'un arbre a été déraciné et qu'on ne peut plus passer en tracteur au niveau du chemin de l'aire de pique-nique au nord de la commune. Les services techniques iront constater et dégager le chemin.

Bernard LETORT informe qu'un courrier va être envoyé par Mr Samson concernant l'accès internet. Des zones blanches sont présentes sur la commune.

Prochain conseil municipal (budget) : vendredi 5 avril 2019 à 19h.

La séance est levée à 22h26.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER <i>Absent</i>	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSEAU	AILLET Louis	BOUAN Chantal <i>Absente</i>	BROCHARD Gwenaëlle <i>Absente</i>
COLLET Céline	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille	NEUTE Françoise